

Conseil de Communauté du 13 Février 2017 Compte Rendu

L'an deux mil dix-sept, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le six février deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur François GRESSET, 1^{er} Vice-président pour l'ouverture de séance puis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND doyen d'âge du Conseil de Communauté.

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Conseillers titulaires présents : 30

Nombre de Conseillers présents : 31
Conseiller suppléant présent : 1

Pouvoirs : 4
Conseillers titulaires absents : 5

1. Ouverture de séance et désignation d'un(e) secrétaire de séance ;

Madame Anne CASSIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur François GRESSET passe la présidence à Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND doyen d'âge du Conseil Communautaire, pour l'élection du Président.

2. ADMINISTRATION GENERALE - Délibération relative à l'élection du Président

Madame Annette BUREAU et Monsieur Ulrich BAUDIN sont désignés scrutateurs.
Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Anne CASSIER

Élection du Président en 2 tours

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour : Nombre de candidat : 1 : Madame Laurence RENIER, Maire d'Aubigny sur Nère

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 35 - votes pour : 16 - bulletins blancs : 18 - bulletins nuls : 1

Dans la mesure où Madame Laurence RENIER a obtenu 16 voix contre 18 bulletins blancs et 1 bulletin nul et conformément au CGCT, il est procédé à un second tour.

2^{ème} tour : Nombre de candidat : 1 : Madame Laurence RENIER, Maire d'Aubigny sur Nère

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 35 - votes pour : 21 - bulletins blancs : 14 - bulletins nuls : 0

Madame Laurence RENIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et est immédiatement installée. Madame Laurence RENIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Madame Laurence RENIER, Présidente, poursuit la séance du conseil de communauté.

3. ADMINISTRATION GENERALE - Délibération fixant le nombre de Vice-Présidents

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 33, CONTRE : 1, ABSTENTION : 1, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : DE FIXER à deux le nombre de Vice-présidents

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

4. ADMINISTRATION GENERALE - Délibération relative à l'élection des Vice-Présidents

Madame Annette BUREAU et Monsieur Ulrich BAUDIN sont désignés scrutateurs.
Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Anne CASSIER

Élection 1^{er} vice-président

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Nombre de candidat : 1 : Monsieur Pascal MARGERIN, *Maire de Blancafort*

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 35 - votes pour : 21 - bulletins blancs : 10 - bulletins nuls : 4
A obtenu : Monsieur Pascal MARGERIN : 21 voix

Monsieur Pascal MARGERIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Vice-président et est immédiatement installé.
Monsieur Pascal MARGERIN déclare accepter d'exercer cette fonction.

Élection du 2^e vice-président

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Nombre de candidat : 1 : Monsieur Bernardino ADDIEGO, *Maire de Ménétréol sur Sauldre*

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 35 - votes pour : 21 - bulletins blancs : 11 - bulletins nuls : 3
A obtenu : Monsieur Bernardino ADDIEGO : 21 voix

Monsieur Bernardino ADDIEGO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

Monsieur Bernardino ADDIEGO déclare accepter d'exercer cette fonction.

5. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES : Délibération visant à acter, le principe du projet de viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » à Aubigny sur Nère, le plan de financement et les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 35, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : D'ACTER le principe du projet de viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles »,

Article 2 : D'ADOPTER le plan de financement présenté ci-dessous

Plan de financement prévisionnel - Viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » à Aubigny sur Nère				
Dépenses		Recettes		
Natures	Montants € HT	Natures	Montants € HT	Parts %
MO viabilisation	39 792.87	DETR	318 220.32	40 %
Travaux de viabilisation	395 446.45			
Bassin de rétention	181 078.90	REGION	62 890.34	7.91 %
Dévoisement du chemin vert	38 292.50			
Branchement eaux usées	1 696.58			
Branchement eau potable	1 747.30			
Poteau incendie	2 015.00	Département	79 555.08	10 %
Réseau électrique	47 449.71			
Branchement gaz	10 000.00			
Réseau télécommunication	16 000.00	Aubigny	175 774.90	22.09 %
Eclairage	19 031.50			
SPS	3 000.00	Participation intercommunale	159 110.17	20 %
Imprévus	40 000.00			
Total	795 550.81	Total	795 550.81	100 %

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à solliciter toutes les subventions possibles pour réaliser ces travaux de viabilisation.

Article 4 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45